

CQP CONSEILLER VENDEUR CONFIRMÉ PIÈCES DE RECHANGE ET ACCESSOIRES



PRÉSENTATION ET OBJECTIF

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) est une certification Métier élaborée par la branche des services de l'automobile en réponse aux besoins des professionnels. Reconnu par les professionnels de l'automobile, il prépare directement à un métier.

Le Conseiller Vendeur Confirmé en Pièces de Rechange et Accessoires assure toutes activités de commercialisation de pièces de rechange, accessoires et produits destinés aux véhicules.

Il assure aussi une fonction de conseil technique auprès d'une clientèle de particuliers et de professionnels, notamment dans les domaines de technologie complexe.

PRÉREQUIS

Être titulaire au minimum d'un CAP

RYTHME DE L'ALTERNANCE

Cours 1 semaine sur 3 en Centre de Formation
Rentrée annuelle de Septembre à Décembre

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Évaluations en Centre de Formation et en entreprise
Passage de l'examen à l'issue de la formation

PUBLIC : OUVERT À TOUS !

Apprenti
Demandeur d'emploi
Salarié
Salarié en contrat de professionnalisation
Autres : nous consulter
Formation accessible et adaptée aux personnes en situation de handicap

DURÉE ET MODALITÉS D'ACCÈS

17 semaines de cours en 14 ou 18 mois / 590 heures
Admission sur dossier et possibilité d'entretien

maj 05/20

CONTENU DE LA FORMATION

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

Environnement Professionnel
Gestion de stock
Réception / Stockage et expédition
Traitement Administratif et Commercial
Vente de pièces de rechange

LIEU DE FORMATION

URMA LOIRE-ATLANTIQUE
Ste Luce/Loire - 02 40 18 96 96
urma44sainteluce@artisanatpaysdelaloire.fr

DÉBOUCHÉS

Accès direct à l'emploi : concession automobile, distributeur, stockiste, équipementier automobile, centre automobile (spécialiste ou généraliste), grande distribution, entreprise spécialiste du démontage et recyclage automobile.

Évolution possible vers le métier suivant : Chef d'équipe ventes PRA, Chef de secteur vente itinérante PRA, Gestionnaire PRA.

POURSUITE D'ÉTUDES

Encadrant d'Entreprise Artisanale après CAP + 5 ans d'expérience professionnelle

INFOS PRATIQUES : LES PLUS DE L'URMA

Locaux accessibles aux personnes en situation de handicap

Possibilité de prise en charge totale ou partielle du coût de la formation sur étude de dossier

Possibilité de parcours individualisé sur dossier